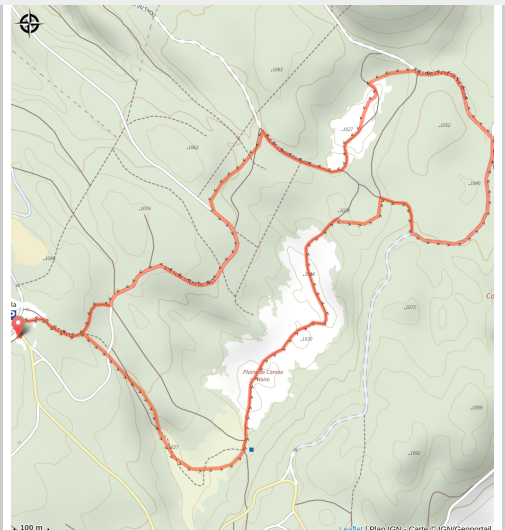


Les Trois Taureaux

Champagnole Nozeroy Jura



(David Bottin)



Au coeur du massif de la Haute-Joux, cette boucle permet de découvrir, sans difficulté particulière, les nombreuses richesses naturelles et patrimoniales de la commune de Mignovillard.

Infos pratiques

Pratique : Randonnée

Longueur : 5.4 km

Dénivelé positif : 131 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Forêt, Paysages

Itinéraire

Départ : Chalet de la Bourre

Arrivée : Chalet de la Bourre

Balisage :  GRP®  PR®

Partir en direction du lieu-dit **Derrière le Chalet** (plein Est par le GRP), cheminer en forêt jusqu'à **la Combe du Thou** par le PR. Vous allez arriver dans la **Petite Plaine de Combe Noire**.

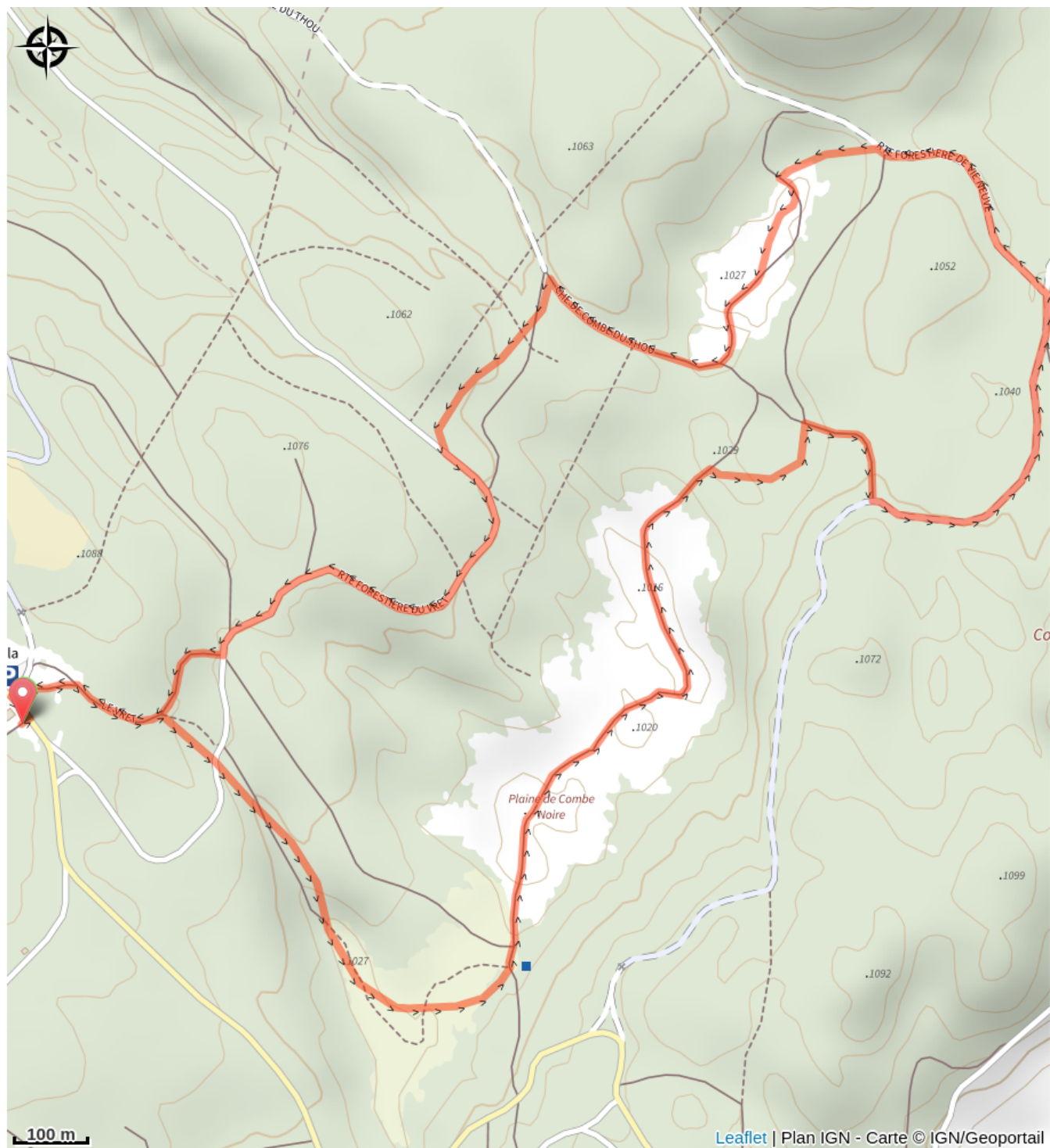
À **Défilé de Vie Neuve** (passage creusé dans la roche), prendre le PR en passant par le chalet de Combe Noire.

Du 15 décembre au 14 mai, l'accès à cette zone (à l'est de Défilé de Vie Neuve), est interdit par l'arrêté préfectoral de protection de biotope du 27/05/2019.

De retour à **Vie Neuve**, prendre la direction de la **Grande Plaine de Combe Noire**, puis **la citerne Combe Noire**. En traversant cette combe atypique vous pourrez apercevoir une station nivo-météo, qui enregistre les températures extrêmes du site (-41.6°C en février 2012 !), avant de rejoindre le GRP, via **Derrière le Chalet**, pour revenir au point de départ.

Randonnée n°4 du topo pédestre CNJ Tourisme.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Zones de sensibilité environnementale

Au cours de votre itinéraire, vous allez traverser des zones sensibles en rapport avec la présence d'une espèce ou d'un environnement spécifique. Dans ces zones, un comportement approprié permet de contribuer à leurs préservations. Pour plus d'information, des fiches sont disponibles pour chaque zone.

Grand tétras - hiver

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentué, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes (APPB) des Forêts d'altitude du Haut-Doubs

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

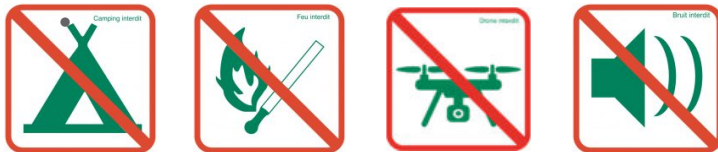
Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, G  linotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

Cette zone de protection de biotope comprend 3 zones c  ur :

- Le Risol nord    Mouthe
- Le Risol sud    Mouthe
- le Verdet    Chaux-Neuve

sur l'ensemble de l'aire prot  g  e

• Toute l'ann  e :



du 15 au d  cembre au 30 juin et en plus des interdictions ci-dessus :



En zones c  ur

Toute l'ann  e :



Respecter cette r  glementation c'est participer    la protection de ces formidables for  ts, et peut   tre la chance d'observer l'une de ces esp  ces embl  matiques.

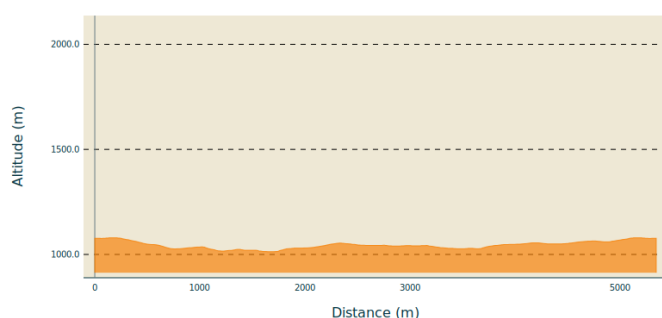


cartographie :

<https://carto.groupe-tetras-jura.org/>

r  glementation compl  te :

Profil altim  trique



Altitude min 1013 m
Altitude max 1079 m